



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 1361

## Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité concernant l'action sociale de lutte contre l'exclusion et d'intégration. Pour répondre à des situations dramatiques de personnes isolées, de familles en perte de repères, les acteurs sociaux travaillent à accueillir, héberger ces personnes, étape indispensable au processus de réinsertion. Néanmoins, les centres d'hébergement et de réinsertion doivent faire face à de nouvelles missions (urgence sociale) et n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour remplir convenablement leurs missions. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il entend prendre en ce domaine. - Question transmise à Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion.

## Texte de la réponse

La lutte contre les exclusions s'inscrit parmi les priorités du Gouvernement telles que présentées par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 3 juillet. Dans cette perspective, Mme Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité, et l'exclusion, présentera, dans les prochaines semaines, un programme national de lutte contre l'exclusion. Cependant, et dès à présent, le Gouvernement a pris des dispositions pour répondre le mieux possible aux besoins des plus démunis de nos concitoyens en matière d'accueil, d'hébergement et d'insertion. C'est ainsi que, dès la fin de 2002, il est prévu la création de 3 000 places supplémentaires permettant de mettre à l'action les populations précaires dans des situations d'urgence. En outre, le projet de loi de finances pour 2003 prévoit la création de 4 718 nouvelles places d'hébergement, dont 500 dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, 1 000 places permettant le lancement du programme des « pensions de famille » et la mise en place de structures d'accueil pour les « enfants des rues », 1 718 places dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile, et 1 500 places pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Ces différentes mesures s'inscrivent dans la poursuite simultanée de l'augmentation des capacités d'accueil des centres d'hébergement et de l'adaptation du secteur de l'hébergement et de l'insertion aux nouvelles formes d'exclusion. Elles seront financées sur le budget de l'Etat par des mesures nouvelles en 2003 d'un montant de 65,69 MEUR sur le chapitre 46.81 « action sociale d'intégration et de lutte contre l'exclusion » du budget du ministère des affaires sociales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1361

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** précarité et exclusion

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2002

**Question publiée le** : 5 août 2002, page 2770

**Réponse publiée le** : 11 novembre 2002, page 4192